



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 23 janvier 2017**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 23 janvier 2017 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Paul Asselin, président, et à laquelle étaient présents :

MM. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Frédéric Asselin, 2^{ième} vice-président
Michel Morin, membre
Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Bellavance, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
M.M. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

RÉSOL. : 01-01-2017 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

et résolu à l'unanimité:

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 02-01-2017 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Et en y retirant les points 7 et 12:

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 2016;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016;



Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Autorisation des dépenses incompressibles 2017;
7. Octroi soumission RAIM-2016-008 - Services de patrouilleurs – patrouille d'eau – **RETIRÉ**;
8. Octroi soumission RAIM-2016-009 – Services relatifs à la sécurité des immeubles de la RAIM;
9. Octroi soumission RAIM-2017-002 – Service de nettoyage par camion vacuum;
10. Prolongation contrat individuel de travail – Lynda Lantagne, conseillère en ressources humaines;
11. Reconnaissance à monsieur Claude Therrien, opérateur automatisation et procédé;
12. Création d'un comité pour l'étude de la possibilité de transférer la comptabilité à la RAIM - **RETIRÉ**;
13. Rémunération directrice générale;
14. Affaires nouvelles;
15. Rapports et correspondances;
 - Ville de Terrebonne – Résolution 566-12-2016 – Adoption du budget pour l'exercice financier 2017 et du programme des dépenses en immobilisation pour les années 2017-2018 et 2019 de la RAIM;
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 03-01-2017 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 2016)

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Morin
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 2016 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 04-01-2017 (Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Frédéric Asselin

et résolu à l'unanimité:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 106 630,56 \$ et de 202 415,39 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 05-01-2017 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Michel Morin

et résolu à l'unanimité:

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2016 au montant de 371 789,12 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 06-01-2017 (Autorisation des dépenses incompressibles 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Frédéric Asselin

et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins autorise les dépenses incompressibles pour l'année 2017 suivantes :

Masse salariale	2 420 300 \$
Contribution de l'employeur	554 400 \$
Service de la dette	3 137 600 \$
Téléphone et télécommunication	75 000 \$
Électricité	1 093 700 \$
TOTAL	7 281 000 \$

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-01 émis par la secrétaire-trésorière, soit et est accepté et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 07-01-2017 (Octroi soumission RAIM-2016-009 –
Services relatifs à la sécurité des immeubles de la RAIM)**

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a demandé des soumissions sur invitation par l'appel d'offres RAIM-2016-009 pour les services relatifs à la sécurité des immeubles de la RAIM pour la période d'un (1) an avec option de renouvellement d'une (1) période additionnelle;

ATTENDU QUE la durée du contrat est d'un (1) an à compter de la date de la résolution du Conseil d'administration de la RAIM ou à l'atteinte du montant total adjugé selon la première éventualité;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont reçu l'invitation à soumissionner, le 30 novembre 2016, soit :

- Consultants techniques Technilogic inc.
- Alpha TSI inc.
- Altel inc.

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 décembre 2016 soit :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses
Consultants techniques Technilogic inc.	35 637,65 \$
Alpha TSI inc.	38 813,84 \$

ATTENDU le rapport daté du 15 décembre 2016 de madame Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Consultants techniques Technilogic inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport de recommandation de monsieur Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies de la RAIM;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 35 159,36 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Consultant techniques Technilogic inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Michel Morin

et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Consultants techniques Technilogic inc. pour les services relatifs à la sécurité des immeubles de la RAIM pour un montant de 30 996 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 08-01-2017 (Octroi soumission RAIM-2017-002 – Service de nettoyage par camion vacuum)

ATTENDU QUE la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins a demandé des soumissions sur invitation par l'appel d'offres RAIM-2017-002 pour les services de nettoyage par camion vacuum;

ATTENDU QUE la durée du contrat est de 18 mois à compter de la date de la résolution du Conseil d'administration de la RAIM ou à l'atteinte du montant total adjugé selon la première éventualité;

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont reçu l'invitation à soumissionner, le 5 janvier 2017, soit :

- ABC Environnement inc.
- Kelly Sani-Vac inc.
- Groupe Sanyvan inc.

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 janvier 2017 soit :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses
ABC Environnement Inc.	38 562,62 \$
Kelly Sani-Vac Inc.	63 390,32 \$

ATTENDU le rapport daté du 17 janvier 2017 de madame Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE la soumission de la firme ABC Environnement Inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport de recommandation de monsieur Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies de la RAIM;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 53 732,42\$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur ABC Environnement Inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 23 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR: Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité:

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme ABC Environnement Inc. pour les services de nettoyage par camion vacuum pour un montant de 33 540 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 09-01-2017 (Prolongation contrat individuel de travail – Lynda Lantagne, conseillère en ressources humaines)

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a autorisé par la résolution 218-12-2015 à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

l'assemblée régulière du 17 décembre 2015, l'embauche contractuelle de madame Lynda Lantagne au poste de conseillère en gestion des ressources humaines;

ATTENDU QUE le mandat contractuel est d'une durée d'un (1) an;

ATTENDU l'ampleur et la complexité des mandats confiés à madame Lantagne;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Michel Morin

et résolu à l'unanimité:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins autorise la prolongation du contrat de travail d'un (1) an de madame Lynda Lantagne au poste de conseillère en gestion des ressources humaines;

QUE le président et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins l'addenda de la prolongation - contrat individuel de travail entre la RAIM et madame Lynda Lantagne.

En l'absence du président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, un des deux vice-présidents est autorisé à signer ces documents.

En l'absence de la secrétaire-trésorière de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins, l'assistante secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ces documents.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 10-01-2017 (Reconnaissance à monsieur Claude Therrien, opérateur automatisation et procédé)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins tient à souligner le départ à la retraite de monsieur Claude Therrien;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil d'administration remercie monsieur Therrien pour ses 34 années de loyaux services;

QUE le Conseil d'administration remercie monsieur Therrien pour le professionnalisme, le dévouement et l'intégrité qu'il a su démontrer au cours de sa carrière au sein de la RAIM;

QUE le Conseil d'administration de la RAIM souhaite à monsieur Therrien une longue et heureuse retraite bien méritée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 11-01-2017 (Rémunération directrice générale)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Frédéric Asselin

et résolu à l'unanimité:

QU'une allocation mensuelle de 500 \$, pour véhicule, soit versée à madame Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière. Cette rémunération est effective au 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 12-01-2017 (Rapports et correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

et résolu à l'unanimité:

QUE les rapports et correspondances mentionnés à l'ordre du jour soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 13-01-2017 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Michel Morin
APPUYÉ PAR: Frédéric Asselin

et résolu à l'unanimité:

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière